

# Moins de places d'accueil de jeunes enfants, mais une augmentation de l'offre rapportée à la population

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 97 • Juin 2023

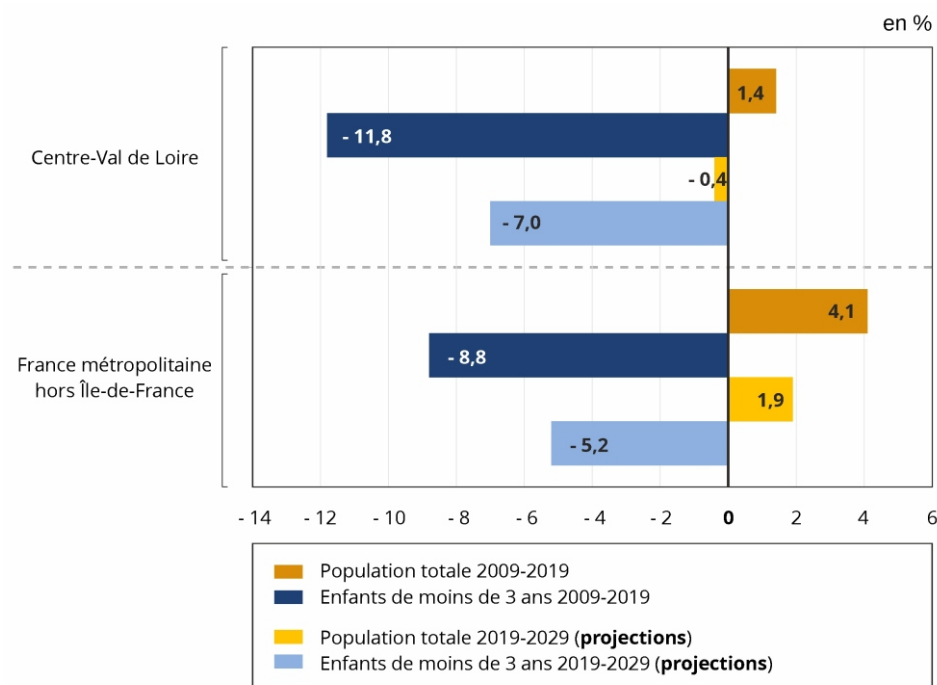


L'offre de garde des enfants en bas âge (accueil collectif, accueil familial et assistantes maternelles) a diminué en Centre-Val de Loire entre 2009 et 2019. Cette évolution de l'offre suit celle de deux composantes de la demande que sont la population de jeunes enfants et la participation au marché du travail de leurs parents, également en recul. Ainsi, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 12 % entre 2009 et 2019, et diminuerait encore les dix années suivantes. Dans le même temps, le taux d'emploi des jeunes parents a reculé, en particulier celui des pères. Ces tendances passées et futures sont communes à la France métropolitaine hors Île-de-France. Elles se retrouvent aussi dans tous les départements de la région, à l'exception de l'Indre-et-Loire où le nombre d'enfants en bas âge resterait pratiquement stable entre 2019 et 2029. Malgré la baisse du nombre de places d'accueil entre 2009 et 2019, l'offre régionale rapportée au nombre d'enfants en bas âge a ainsi augmenté sur la même période. Elle est, en outre, restée supérieure à son niveau national. La plus grande partie des places sont offertes par des assistantes maternelles. Le métier est effectivement presque exclusivement féminin, majoritairement occupé par des femmes de plus de 45 ans.

En 2019, en Centre-Val de Loire comme en France métropolitaine hors Île-de-France, les enfants de moins de 3 ans représentent 3,1 % de la population. Ils sont les principaux bénéficiaires du service de garde d'enfants par un service d'accueil : assistante maternelle, accueil familial ou accueil collectif ► **définitions**. Ces enfants en bas âge ne sont pas répartis de la même façon entre les départements. En volume, les deux départements les plus densément peuplés, l'Indre-et-Loire et le Loiret, regroupent la moitié des enfants de moins de 3 ans de la région. Quant à leur part dans l'ensemble de la population du département, elle est plus importante dans le nord de la région (Eure-et-Loir et Loiret) où la proximité avec l'Île-de-France peut faciliter l'insertion professionnelle, notamment des jeunes couples avec enfants. À l'inverse, elle est plus faible dans le sud (Cher et Indre) plus rural avec une structure d'âge en moyenne plus âgée.

Une partie de ces enfants est déjà scolarisée, allégeant ainsi légèrement le besoin de garde. En 2019 en Centre-Val de Loire, 4,8 % des enfants de moins de 3 ans vont à l'école. Cette part est plus importante dans l'Indre, département qui ne compte toutefois que peu de jeunes enfants, et dans une moindre mesure dans le Loir-et-Cher. À l'inverse, la part d'enfants de moins de 3 ans déjà scolarisés dans le Cher est la plus basse de la région.

## ► 1. Évolution du nombre d'enfants en bas âge en Centre-Val de Loire et France métropolitaine hors Île-de-France

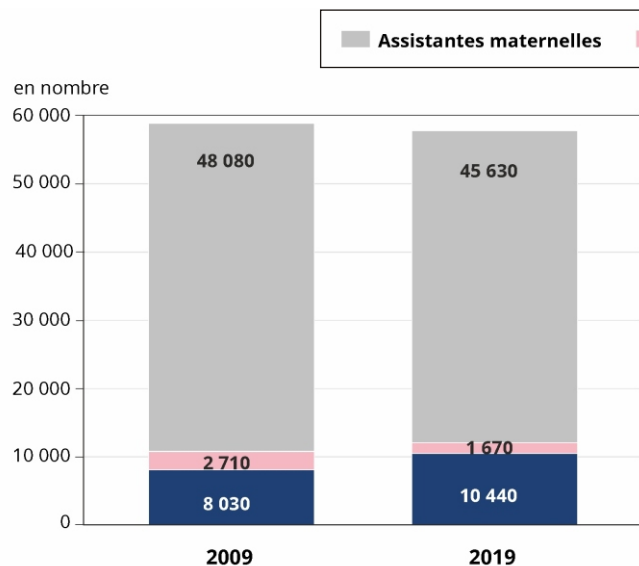


Champ : population résidant en France métropolitaine hors Île-de-France.

Sources : Insee, Recensements de la Population 2009 et 2019 et modèle Omphale 2022 de projections de population (scénario central).

En partenariat avec :

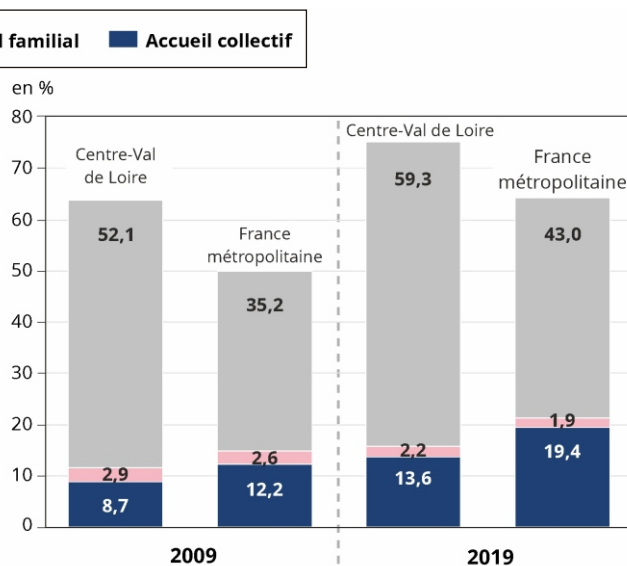
## ► 2. Nombre de places d'accueil selon le mode de garde en 2009 et 2019 en Centre-Val de Loire



Champ : Centre-Val de Loire.

Source : DREES, enquête Aide sociale, volet Protection maternelle et infantile (PMI).

## ► 3. Nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans selon le mode de garde



Champ : France métropolitaine.

Sources : DREES, enquête Aide sociale, volet Protection maternelle et infantile (PMI) ; Insee, Estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Le nombre d'enfants en bas âge a diminué dans la région depuis 2009

Dix ans auparavant, le nombre d'enfants en bas âge était plus élevé. Entre 2009 et 2019, il a diminué de 11,8 %, quand l'ensemble de la population, vieillissante, augmentait encore faiblement (+ 1,4 %) ► **figure 1**. La part des enfants de moins de 3 ans dans la population est ainsi passée de 3,6 % à 3,1 % en 10 ans.

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé dans tous les départements du Centre-Val de Loire, mais à des rythmes différents. Dans l'Indre en 2019, il est inférieur de 24,5 % à son niveau de 2009. Il s'agit du département où la population totale a, elle aussi, le plus diminué (- 5,6 %). Ce nombre d'enfants en bas âge a également plus reculé qu'en moyenne régionale dans le Cher (- 16,1 %) et le Loir-et-Cher (- 17,1 %). Ces trois départements de la région, où le nombre d'enfants de moins de 3 ans a le plus baissé, sont aussi ceux où la part de ces enfants dans la population est la plus faible en 2019. Cette part a diminué dans tous les départements de la région par rapport à 2009, avec une baisse plus marquée dans l'Indre, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher.

Au niveau national, le constat est globalement similaire à celui sur la région : le nombre d'enfants en bas âge a diminué de 8,8 % entre 2009 et 2019, quand la population augmentait de 4,1 %. La part d'enfants de moins de 3 ans est ainsi passée de 3,5 % à 3,1 % en 10 ans.

En 2029, la population régionale totale serait pratiquement équivalente (- 0,4 %) à celle de 2019, mais celle des enfants de moins de 3 ans serait en recul de 7,0 %. La part de ces derniers dans la population du Centre-Val de Loire serait donc encore inférieure à celle de 2019 : 2,9 % en 2029. Par ailleurs, la loi de juillet 2019 rendant l'école obligatoire dès 3 ans pourrait contribuer à réduire un peu le besoin de garde d'enfants.

D'ici 2029, le nombre d'enfants en bas âge diminuerait dans tous les départements de la région, sauf en Indre-et Loire où il serait quasiment stable par rapport à 2019. La baisse serait plus importante en Eure-et-Loir, dans le Cher et dans le Loir-et-Cher. En France métropolitaine hors Île-de-France, le nombre de ces enfants en bas âge serait également en baisse (- 5,2 % par rapport à 2019), mais la population totale continuerait d'augmenter (+ 1,9 %). La part d'enfants de moins de 3 ans y resterait similaire à celle du Centre-Val de Loire (2,9 % de la population en 2029).

### Le taux d'emploi des parents de jeunes enfants a légèrement baissé

Le recours à un service d'accueil d'enfants peut notamment être nécessaire lorsque les parents sont en emploi. Le besoin de garde va ainsi également dépendre de la situation sur le marché du travail de ces derniers, et plus particulièrement des mères. En Centre-Val de Loire en 2019, le taux d'emploi ► **définitions** de l'ensemble des adultes de 25 à 54 ans est de 81 %. Il est plus élevé pour les hommes (84 %) que pour les femmes (78 %). La présence d'un enfant en bas âge creuse encore cet écart et joue donc sur l'emploi des mères, sans affecter notablement celui des pères : en 2019, parmi les enfants de moins de 3 ans, 87 % ont un père en emploi et 65 % ont une mère en emploi.

Les taux d'emplois régionaux diffèrent peu de ceux de France métropolitaine hors Île-de-France. Ils ne sont cependant pas totalement homogènes entre les départements du Centre-Val de Loire. Les taux d'emploi de l'ensemble des 25-54 ans sont un peu moins élevés dans le Cher et l'Indre, départements où la part d'enfants en bas âge est, elle aussi, la plus faible. Ils sont à l'inverse plus hauts dans l'Eure-et-Loir,

l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher, où la part d'enfants de moins de 3 ans est au contraire supérieure ou égale à celle de la région. Par rapport aux moyennes régionales, les femmes sont moins fréquemment en emploi dans le Loiret, l'Indre et le Cher, qu'elles soient mères de jeunes enfants ou non. Quant à l'écart de taux d'emploi entre les mères de jeunes enfants et les autres femmes, il est plus marqué dans l'Indre et le Loiret.

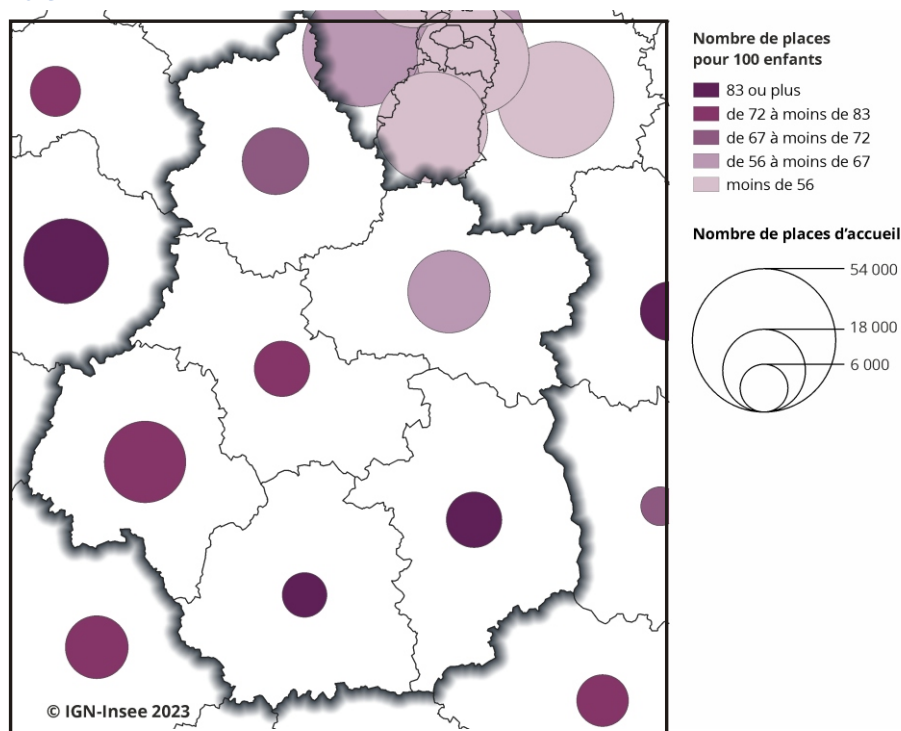
Le taux d'emploi des parents de jeunes enfants a reculé entre 2009 et 2019, comme celui de l'ensemble des personnes de 25 à 54 ans. C'est essentiellement le taux d'emploi des hommes qui est en baisse, celui des pères de jeunes enfants ayant diminué de 3 points comme celui de l'ensemble des hommes de 25 à 54 ans. Cette diminution du taux d'emploi des pères est plus marquée dans les départements de l'Indre et du Loir-et-Cher. Au contraire, les taux d'emploi des mères de jeunes enfants et de l'ensemble des femmes de 25 à 54 ans sont restés quasiment stables dans la région.

### Le nombre de places d'accueil de jeunes enfants a diminué

En 2019, 57 740 places sont offertes en région Centre-Val de Loire pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans ► **figure 2**. La majorité de ces places sont proposées par les assistantes maternelles avec 79 % de l'offre totale (45 630 places). Les deux autres modes de garde sont nettement moins développés : les accueils collectif et familial concernent respectivement 18 % (10 440 places) et 3 % de l'offre régionale (1 670 places).

Le nombre total de places en Centre-Val de Loire a légèrement diminué entre 2009 et 2019, perdant 1 080 places soit 2 %. Sur la même période, le nombre d'assistantes maternelles ayant un agrément en cours de validité a nettement baissé, passant de 21 840 à 17 590 (- 4 250 soit -19 %). Pour exercer, les

#### ► 4. Nombre de places d'accueil d'enfants de moins de 3 ans par département en 2019



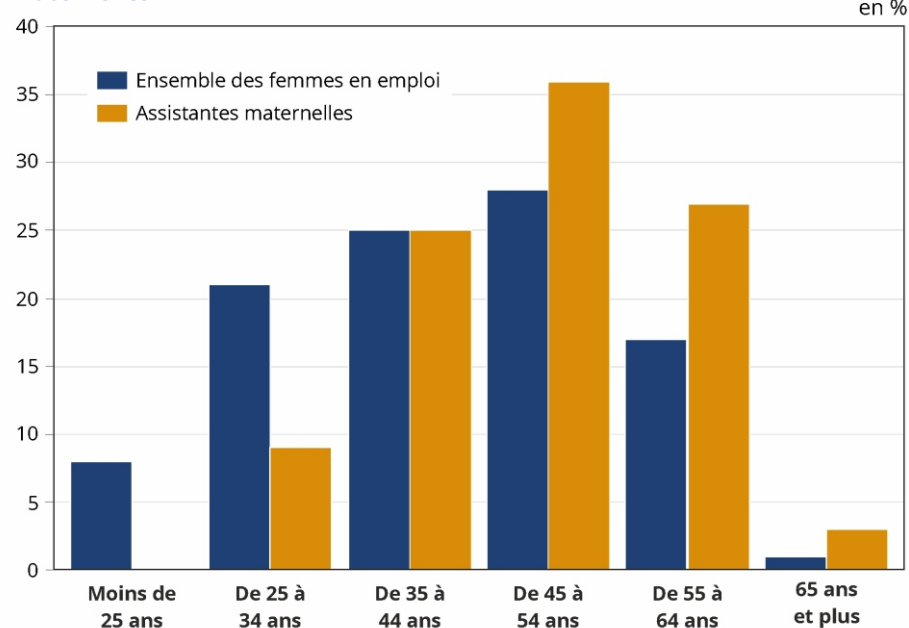
Champ : France métropolitaine.

Sources : DREES, enquête Aide sociale, volet Protection maternelle et infantile (PMI) ; Insee, Estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

assistantes maternelles doivent obtenir cet agrément auprès du Conseil départemental. Celui-ci fixe le nombre d'enfants qu'elles peuvent accueillir. Chaque assistante maternelle choisissant le nombre d'enfants accueillis dans la limite de cet agrément, la comptabilisation à partir de l'ensemble des agréments délivrés ne constitue donc qu'une estimation du nombre maximum de places potentielles. Par ailleurs, la modification de la législation en 2009 permet désormais aux assistantes maternelles d'accueillir jusqu'à 4 enfants, en comptant ses éventuels enfants, contre 3

précédemment. Si le nombre de places disponibles chez les assistantes maternelles a lui aussi fortement baissé (- 2 450 places soit - 5 %), cette diminution est donc moins marquée que celle du nombre d'assistantes maternelles agréées. Même si les volumes concernés sont moindres, l'accueil familial est également en net recul, que ce soit en nombre de places (- 1 040 soit - 38 %) ou de structures (de 64 à 27, soit - 58 %). À l'inverse, l'accueil collectif progresse tant en nombre de places (+ 2 410 soit + 30 %) que de structures d'accueil (de 331 à 472, soit + 43 %).

#### ► 5. Répartition par tranche d'âges des femmes en emploi et des assistantes maternelles



Champ : population résidant en Centre-Val de Loire.

Sources : Insee, Recensement de la Population 2019, Base tous salariés 2019, Fichier Particuliers employeurs anonymisés 2019.

#### Une offre d'accueil supérieure au niveau national

Comme toutes les régions françaises, le Centre-Val de Loire propose moins de places potentielles qu'il n'y a d'enfants de moins de 3 ans. En 2019, l'offre d'accueil régionale est de 75,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit un taux supérieur à celui de France métropolitaine (64,3) ► figure 3. L'offre d'accueil étant principalement axée sur les assistantes maternelles, ces dernières représentent 59,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en Centre-Val de Loire. La région est là aussi mieux pourvue que la moyenne métropolitaine (43,0). Enfin, le Centre-Val de Loire dispose respectivement, en accueil collectif et en accueil familial, de 13,6 et 2,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Malgré la réduction du nombre de places, cette offre rapportée au nombre d'enfants est en forte hausse en Centre-Val de Loire : de 63,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2009 à 75,0 en 2019. En effet, la baisse du nombre de ces enfants en bas âge a été nettement plus forte que celle du nombre de places (- 10 750 enfants contre - 1 080 places entre 2009 et 2019).

#### Une offre plus limitée dans le Loiret que dans le reste de la région

Le Loiret et l'Indre-et-Loire regroupent à eux deux plus de la moitié des places de la région (respectivement 15 060 et 14 710, soit 26,1 % et 25,5 % du total régional) ► figure 4. À l'inverse, l'Indre est le département du Centre-Val de Loire avec le moins de places d'accueil (4 410 soit 7,6 %). Comme à l'échelle régionale, ce nombre de places diminue dans la majorité des départements entre 2009 et 2019, à l'exception de l'Eure-et-Loir avec une quasi-stagnation (+ 80 soit + 0,8 %), et surtout de l'Indre-et-Loire qui se démarque avec une hausse très nette (+ 1 130 soit + 8,3 %).

Toutefois, quand on rapporte ces places à la population d'enfants en bas âge, l'Indre et le Cher sont les départements de la région les mieux pourvus, avec respectivement 84,6 et 83,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ce sont aussi les départements avec les plus faibles parts d'enfants en bas âge dans la population. À l'opposé, le Loiret ne dispose que de 66,0 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans, ce département se démarquant notamment par un faible nombre de places chez les assistantes maternelles. Entre 2009 et 2019, la hausse du nombre de places pour 100 enfants a concerné tous les départements du Centre-Val de Loire, même si elle a été nettement plus modérée dans le Loiret qu'ailleurs (+ 5,0 points contre + 11,3 points en moyenne régionale).

#### Les trois quarts des assistantes maternelles travaillent pour au moins trois particuliers

La quasi-totalité des assistants maternels sont des femmes. En Centre-Val de Loire, 37 200 particuliers y ont fait appel en 2019. Réciproquement, ce sont 12 500 assistantes maternelles qui ont été employées par au moins un particulier, sur les 17 590 ayant un agrément en cours de validité au 31 décembre 2019 dans la région.

Les assistantes maternelles ont donc en général travaillé pour plusieurs employeurs sur l'année 2019 : les trois quarts d'entre elles pour au moins trois familles, et un quart ont même été employées par six familles voire davantage au cours de l'année. Ce cumul de contrats s'explique par l'accueil simultané d'enfants de familles différentes, ou à la faveur des changements de contrats en cours d'année, notamment quand les enfants sont scolarisés. Il concerne tous les départements du Centre-Val de Loire, mais il est un peu moins marqué dans le Cher qu'à l'échelle régionale. Au contraire, il est plus prégnant dans le Loir-et-Cher.

Ces assistantes maternelles sont en moyenne plus âgées que l'ensemble des femmes en emploi ► **figure 5**. Seulement 9 % d'entre elles ont moins de 35 ans, alors que 29 % des femmes en emploi sont dans ce cas. À l'inverse, les assistantes maternelles sont sur-représentées à partir de 45 ans : 66 % d'entre elles ont au moins cet âge, contre 46 % pour l'ensemble des femmes en emploi. La profession d'assistante maternelle apparaît donc plutôt comme un métier de seconde partie de carrière.

En France métropolitaine hors Île-de-France, la répartition des assistantes maternelles

selon leur âge est similaire à celle en Centre-Val de Loire. À l'échelle départementale, elles sont un peu plus jeunes dans le Loir-et-Cher (seules 63 % d'entre elles ont 45 ans ou plus), et au contraire plus âgées dans l'Indre (71 % ont 45 ans ou plus). ●

Émilie Piraux, Olivier Diel (Insee); Nicolas Birot, Djamilia Tamadazt (DREETS)

### ► Encadré : le mot du partenaire

#### Une action relative à la protection des consommateurs au moment de la contractualisation avec les structures d'accueil

Les services rendus par les assistantes maternelles et les différentes structures d'accueil font l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers. Ainsi, par exemple, les assistantes maternelles sont contrôlées par la protection maternelle et infantile (PMI), et en 2021, le Pôle Concurrence et Consommation de la DREETS et les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) ont piloté un plan de contrôle régional réalisé par les directions départementales en charge de la protection des populations auprès des micro-crèches (nombre de berceaux limités à 10). Une vingtaine d'établissements de la région ont été contrôlés sur les champs réglementaires suivants :

- loyauté de l'information pré-contractuelle sur les sites Internet et les documents commerciaux ;
- affichage des prix et tarifs, notamment information correcte quant au crédit d'impôt dont bénéficie le consommateur ;
- licéité du contrat-type et absence de clauses abusives en défaveur du consommateur ;
- vérification des allégations valorisantes mises en avant par l'établissement sur l'alimentation (bio), le mobilier et les produits d'entretien (certification écolabel), les activités quotidiennes (yoga, langue des signes ou langue étrangère).

Les contrôles des directions départementales chargées de la protection des populations peuvent se conclure, lorsque des anomalies ont été détectées sur les sites Internet et les documents commerciaux, par des demandes de remise en conformité rapides.

**Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)**

### ► Sources

Les caractéristiques de la population en 2009 et 2019 sont issues des **Recensements de la population** de l'Insee, et les projections démographiques à l'horizon 2029 du modèle **Omphale 2022** de l'Insee. Les enfants de moins de 3 ans sont déterminés à partir de la notion d'âge révolu. Cela signifie que sont comptabilisés les enfants qui n'avaient pas encore atteint leur 3<sup>e</sup> anniversaire le premier jour de collecte de l'enquête de recensement, soit le troisième jeudi de janvier.

L'offre d'accueil d'enfants en bas d'âge est mesurée à partir de l'**enquête Aide sociale** que la DREES réalise chaque année auprès des conseils départementaux, et plus particulièrement de son volet relatif à l'offre d'accueil du jeune enfant et à l'activité et le personnel des services de protection maternelle et infantile (PMI).

Le dénombrement et les caractéristiques des assistantes maternelles employées par des particuliers proviennent de la **Base tous salariés** et du Fichier **Particuliers employeurs anonymisés** de l'Insee.

### ► Définitions

**Assistante maternelle** : Une assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance qui accueille des enfants à son propre domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles. Une assistante maternelle doit obligatoirement avoir été agréée par les services du département. Dans cette étude, les données relatives aux assistantes maternelles concernent uniquement celles qui sont directement employées par les parents (par opposition à l'accueil familial). Par ailleurs, le métier d'assistant maternel étant presque exclusivement féminin, il a été choisi d'employer la forme grammaticale féminine. La population d'intérêt de l'étude englobe toutefois tant les femmes assistantes maternelles que les hommes assistants maternels.

**Accueil familial** : Les services d'accueil familial regroupent des assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile en journée et se rendent à intervalles réguliers dans un établissement collectif pour différentes activités. Les assistantes maternelles y sont employées par le gestionnaire de l'établissement (et non directement par les parents).

**Accueil collectif** : L'offre d'accueil collectif en établissements comprend les micro-crèches (structures, dont les capacités d'accueil sont limitées à 10 enfants), les crèches collectives ou haltes garderies « traditionnelles », les structures « multi-accueil », mêlant accueils réguliers ou occasionnels, à temps complet ou partiel, les crèches de personnel et les crèches parentales.

**Taux d'emploi** : Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes.

### ► Pour en savoir plus

- **Pora P.**, « Accroître l'offre de places en crèche : peu d'effet sur l'emploi, une baisse du recours aux autres modes de garde », Insee Analyses n° 55, septembre 2020.
- **Collard A., Diel O.**, « Des femmes moins fréquemment en emploi à partir du troisième enfant », Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 83, mars 2022.



Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

